Chèvres : compte-rendu de la réunion du 03 octobre 2011 Page 1 sur 3

Des nouvelles du paradis

Blog personnel au sujet des Gorges de l'Ardèche et ses environs

Cnevres : compte-rendu de la reumon du 05 octobre 2011

21 octobre 2011 | Auteur: patrice

Diffusé par la Mairie de Saint-Martin-d'Ardèche :

Bonjour,

Étant la seule commune à informer de cette manière, et avoir ce niveau d'information, seuls les St Martinois ont réagi à la première Lettre sur les chèvres des Gorges, lettre faisant état du Compte rendu de la réunion avec le Sous Préfet Secrétaire Général de Préfecture ce qui a conduit Radio France Bleu Drôme Ardèche et FR3 Rhône Alpes à faire des reportages en interviewant des St Martinois sur ce sujet controversé du sort des chèvres dans les Gorges de l'Ardèche.

La seconde réunion a eu lieu le 3 octobre, sans la présence du Sous Préfet, réunion au cours de laquelle fut arrêtée une position commune de tous les maires concernés par la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche.

Nous en recevons ce jour le compte rendu qui, par le moyen habituel d'information, vous est transmis ci-dessous Cordialement N. 2399.

Compte rendu de la réunion du 3 octobre 2011 sur les chèvres férales des Gorges de l'Ardèche

Etaient présents: Paul Lavie (commune de St Remèze et Président du SGGA), Yolande Vignal (commune de Le Garn), André Pesenti (commune de St Marcel d'Ardèche), Gilles Faure (commune de Vallon Pont d'Arc), Gil Barrot (commune d'Aiguèze), Pascal Bonnetain (commune de Labastide de Virac), Louis Jeannin et Christine Malfoy (commune de St Martin d'Ardèche), Denis Doublet et Françoise Gonnet Tabardel (SGGA).

André Vermorel, Maire de Bidon, a validé a postériori la position énoncée ci-après.

Après discussion, les personnes présentes se prononcent à l'unanimité sur la position suivante.

Tout d'abord les maires des communes concernées (celles de la Réserve) ont entendu la sollicitation de l'Etat concernant la question des chèvres. Ils ont été saisis à deux titres :

- La sécurité sanitaire
- La sécurité routière.

Ils sont conscients que s'agissant d'animaux domestiques divagant sur le territoire de leur commune leur responsabilité peut être mise en cause, c'est pourquoi ils souhaitent convenir ensemble des mesures à prendre.

Ceci étant, ils s'interrogent sur les possibilités d'évolution de la loi qui permettraient de reconnaître un statut particulier pour ces animaux certes initialement domestiques mais revenus à l'état sauvage.

Pour ce qui concerne les mesures à prendre, ils souhaitent pouvoir s'appuyer sur les résultats de la démarche scientifique engagée depuis 2 ans par le SGGA et qui n'est à ce jour pas aboutie. Ils demandent à ce que cette démarche soit renforcée, en tenant compte des éléments nouveaux apportés par les services de l'Etat.

Ainsi, il parait opportun d'étudier plus finement l'origine et la race des animaux et identifier les individus qui n'ont pas de rapport avec le troupeau originel, et ce dans le but de les prélever et communiquer auprès de la population locale sur les risques liés au « lâcher » de nouveaux individus dans les Gorges.

Ils souhaitent également que des analyses puissent être effectuées sur certains individus après capture, et ce avec l'appui des services de l'Etat.

L'ensemble de la démarche doit être conduite dans la concertation et la transparence. Un groupe de travail doit être constitué.

A l'issue de cette démarche scientifique, les élus se laissent la possibilité de proposer à l'Etat des solutions alternatives aux deux solutions proposées dans le compte rendu de juillet.

De manière plus immédiate, ils proposent que dès la saison 2012 une campagne de communication soit lancée auprès des habitants et des touristes pour leur demander de ne pas nourrir les chèvres au bord de la route, ce qui permettra de les éloigner de ces secteurs potentiellement accidentogènes. Les agents de la Réserve pourront également systématiser l'effarouchement des chèvres dans ce secteur.

Chèvres : compte-rendu de la réunion du 03 octobre 2011

Page 3 sur 3

Article précédent : « Chèvres : des informations rassurantes

Article suivant : <u>Le dauphiné et les chèvres</u> »

Catégories

- Gorges de l'Ardèche
- L'affaire des chèvres
- <u>Saint-Martin-d'Ardèche</u>